# “Je n’ai pas pu me retenir en la voyant marcher en talons et mini-jupe” : une femme violée sur les quais de Saône à Lyon par un migrant clandestin algérien muni d’un tesson de bouteille pendant que des jeunes filmaient la scène hilares. 8 ans de prison.

05/06/2024 à 14h59



La victime avait été menacée d’un tesson de bouteille par le trentenaire qui a reconnu face aux juges n’avoir pas *“pu se retenir”* de la violer en la voyant marcher en talons et mini-jupe.

Lyon Mag

Et pourtant, ce matin-là, Nina a bien été violée à trois reprises sur les pavés du bas-port. L’homme au regard exorbité

qui l’écrasait de son poids, a pointé sur elle un tesson de bouteille. Contestation de la défense : « On n’a aucun élément pour le prouver ! » Un tesson de bouteille de bière a bien été retrouvé et reconnu par la victime, mais aucune analyse d’empreinte n’a été effectuée lors de l’enquête.

La cour criminelle a reconnu l’accusé coupable de viols commis sous la menace de cette arme et l’a condamné à 8 ans de prison. Elle a également retenu une altération du discernement chez cet Algérien de 34 ans en situation irrégulière. L’avocat général, David Aumonier avait requis 9 ans et demandé aux magistrats d’écarter une atténuation de la peine :

« Selon l’expert psychiatre, il est psychotique mais il adapte son discours ! Son problème d’ancrage dans la réalité est dû à sa consommation d’alcool, de cocaïne et de médicaments. Il sait développer une stratégie de défense ! ».

www.leprogres.fr